

DELIBERATION DD2023_124

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

LE 28 septembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	59
Votants	74
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER OCTOBRE 2023 : SERVICE ENFANCE

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. NARDOU

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER OCTOBRE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que suite à divers mouvements de personnels depuis le début de l'année et des besoins de service, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois du Grand Périgueux (GP), à partir du 1^{er} octobre 2023, pour le service enfance comme suit :

ALSH	Cadre d'emplois/poste	Quotité du poste actuel	Quotité du poste au 1/10/2023
CHALAGNAC	Adjoint d'animation/animateur	28/35ème	17,97/35ème
SAINT LAURENT SUR MANOIRE	Adjoint d'animation/adjoint de direction ALSH	17,2/35ème	21/35ème
SAVIGNAC	Adjoint d'animation/animateur	25/35ème	17,97/35ème
COULOUNIEIX CHAMIERES	Adjoint d'animation/animateur	21,15/35ème	21/35ème

Que cela représente en totalité une variation des équivalents temps plein de - 13,41/35ème (impact plus important sur le volume des MAD sortantes).

Que les CST (Comité Social territorial) du 19 septembre 2023 et du 28 septembre 2023 ont été avisés.

a été saisi le 28 septembre 2023 son avis sera donné en séance.

Qu'il est donc proposé à cette date de :

- de créer quatre emplois relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet (2*17,97h et 2*21h),
- de supprimer quatre emplois à temps non complet (17,2h, 21,15h, 25h et 28h) relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide à compter du 1/10/2023 :
- de créer quatre emplois relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet (2*21h et 2*17,97h) ;
- de supprimer quatre emplois à temps non complet (17,2h, 21,15h, 25h et 28h) relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
- de modifier le tableau des emplois (effectifs) ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaire à la procédure.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230928-DD2023_124-DE

DD2023_124
SLO

Délibération publiée le 27/10/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 27/10/2023

Périgueux, le 27/10/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

